

COMITÉ DE PROGRAMMATION GAL Loire Beauce

Coïnces

1^{er} mars 2016



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces



MISE EN PLACE DU GAL LOIRE BEAUCE

- I. Présentation du programme Leader 2014 -2020
- II. Composition du comité de programmation
- III. Procédure de sélection des projets
- IV. Approbation du règlement intérieur
- V. Questions diverses

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces



I. Présentation du programme Leader 2014 -2020



1. Qu'est ce que Leader ?

LEADER

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

=

Programme Européen de

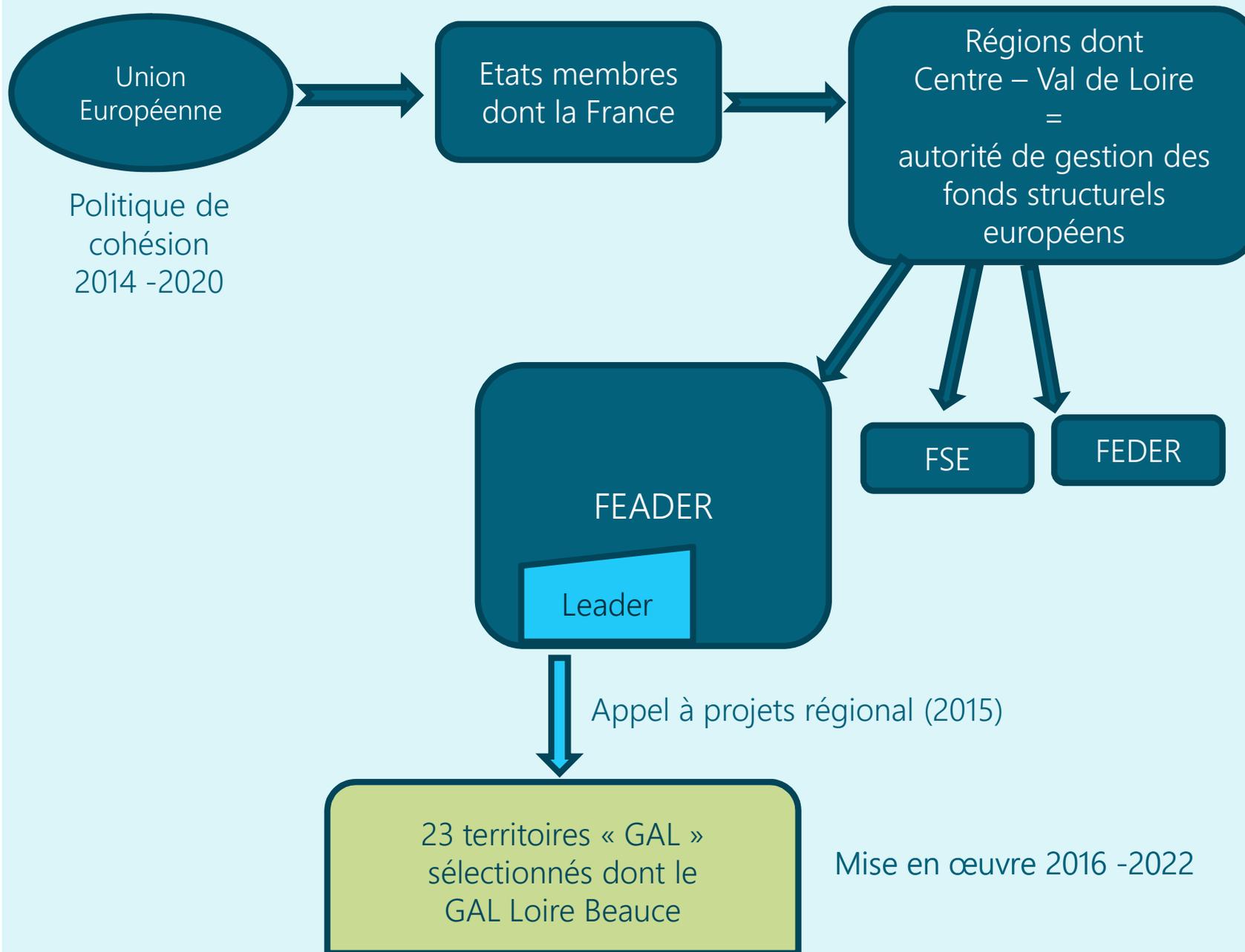
Développement Rural

Territorialisé



Les territoires ruraux Leader (appelés GAL, Groupes d'Action Locale) bénéficient d'une enveloppe financière provenant de l'Union Européenne pour soutenir des projets innovants et fédérateurs s'inscrivant dans une stratégie locale transversale définie par les acteurs locaux





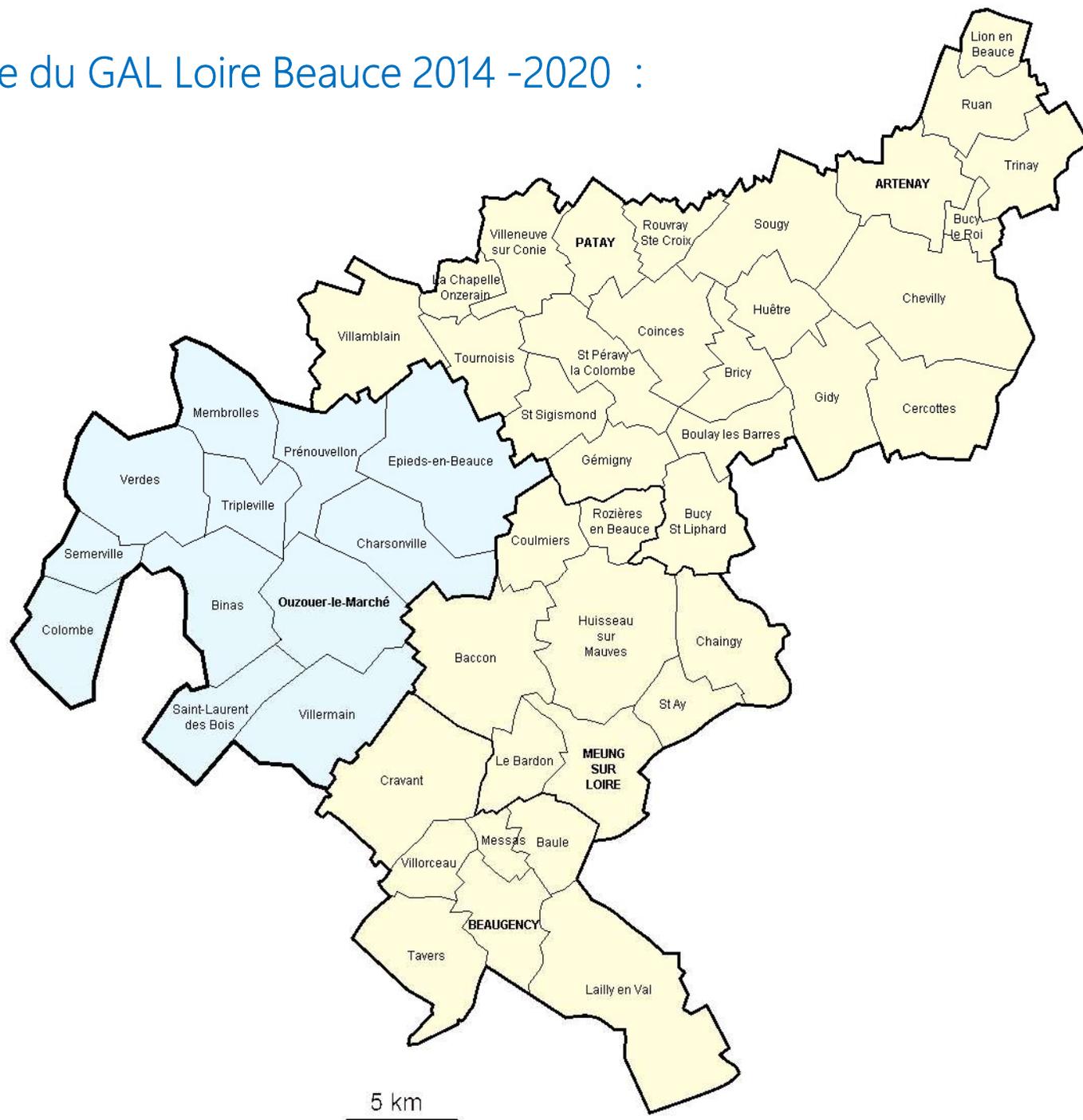
LEADER : 5^{ème} génération – 2^{ème} pour le GAL Loire Beauce



2. Leader 2014 – 2020 sur le GAL Loire Beauce :

- ▶ Nouveau périmètre : intégration de la Communauté de Communes Beauce Oratorienne en plus du territoire du Pays Loire Beauce
- ▶ Une enveloppe de 1 M€ sur 2016 -2022
- ▶ Pour soutenir des projets s'inscrivant dans la stratégie « *L'énergie, l'eau et la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique* »
- ▶ Taux de cofinancement : 80% Leader – 20% autres fonds publics
Minimum : 5 000 € de subvention Leader
Plafond d'investissement : 156 250 € de dépenses éligibles

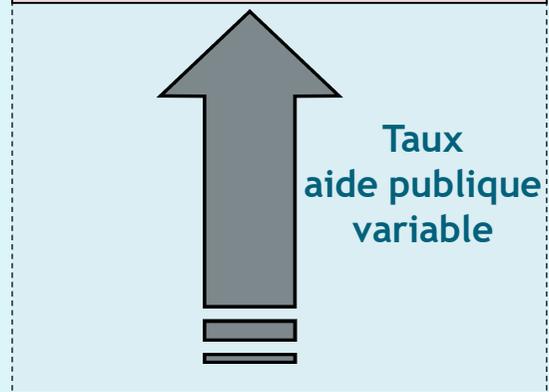
Périmètre du GAL Loire Beauce 2014 -2020 :



Coût total éligible
du projet

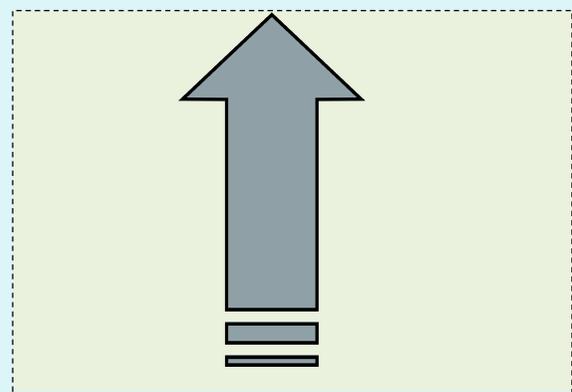
(100%)

Autofinancement ou
fonds privés (20%
minimum)



Aide
publique
totale

(40 à 80%)



Financement européen
LEADER

(maxi 80%)

Financement public (mini
20%)

3. Stratégie du GAL Loire Beauce

- ▶ Pourquoi « L'énergie, l'eau et la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique » ?
- ▶ Construction avec les acteurs locaux : sur la base des ateliers de concertation Agenda 21 – Plan Climat Energie, des 6èmes Rencontres et groupes de travail Leader
- ▶ Pour aller plus loin dans la démarche de développement durable : gravir une marche ambitieuse dans le développement durable et poursuivre les éléments positifs du premier Leader
- ▶ Outil de mise en œuvre du projet de territoire par l'animation et le financement que Leader propose
- ▶ Complémentarité avec les autres fonds existants (TEPCV, Contrat Régional de Pays...) : spécificités de Leader adapté pour la mise en réseau, l'animation, la sensibilisation, la concertation, les investissements pilotes/exemplaires



La transition énergétique et écologique du GAL Loire Beauce :



- ▶ Au près de tous les acteurs du territoire : Habitants, Elus et agents communaux, agriculteurs, entrepreneurs, membres associatifs...
- ▶ Par le soutien de différentes actions complémentaires qui insufflent le changement et le passage à l'acte :

Ingénierie territoriale
Animation, mise en
réseau, ...

Evolution des compétences
Formation, sensibilisation,
échanges d'expériences

Adaptation au territoire
expérimentation, études,
sites pilotes

Sensibilisation du grand public
Diffusion, partage, relais,
appropriation

Emergence de projets structurants
Innovation/ partenariat

- ▶ En répondant aux enjeux d'utilisation rationnelle et efficace de l'ENERGIE, l'EAU et la BIODIVERSITE

L'énergie, l'eau et la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique



Fiche action N°1 : Un réseau prospectif durable

Le GAL souhaite inscrire le territoire comme relais des connaissances autour de la transition énergétique et écologique et structurer la démarche locale en développant un réseau d'experts locaux.

Principales actions éligibles :

Actions d'éducation à l'environnement, conférences et débats, animation/mise en réseau, études et prospectives...



Exemples

- *Cycles de conférences*
- *Schéma directeur des Energies Renouvelables*
- *Mise en réseau des techniciens des communes sur l'expérience Objectif zéro pesticide...*

Fiche Action N°2 : Efficacité énergétique

Le GAL souhaite œuvrer pour la maîtrise de l'énergie, notamment de la qualité énergétique des bâtiments, et favoriser le développement des énergies renouvelables.

Principales actions éligibles :

Conseil et accompagnement des acteurs locaux (collectivités, entreprises, habitants), diagnostics énergétiques, sensibilisation pour la rénovation dans l'habitat, actions de sensibilisation des publics en précarité énergétique, études de faisabilité, mise en réseau des acteurs pour l'émergence d'un projet énergie renouvelable local...



Exemples

- *Eco-défi des artisans et commerçants sur le territoire avec les chambres des métiers*
- *Conseiller en énergie partagée*

Fiche Action N°3 : Continuités écologiques et consommations responsables

Le GAL souhaite favoriser l'appropriation de la notion de biodiversité et l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les pratiques des acteurs locaux ainsi que leur engagement dans des démarches alimentaires responsables.

Principales actions éligibles :

Inventaires et diagnostics biodiversité préalables à des aménagements,

Actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la biodiversité, de l'alimentation et de la mobilité durable,

Conseil et accompagnement dans la gestion raisonnée des espaces publics et privés ainsi que des espèces invasives,

Mise en réseau et accompagnement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement de l'approvisionnement local et la valorisation de déchets, la mobilité durable...



Exemples

- *Diagnostic et programme d'actions d'un restaurant scolaire pour la lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *Création de continuités entre l'espace public et les jardins privés*

Fiche Action N°4 : Agriculture durable

Le GAL souhaite rendre l'agriculture du territoire actrice de la transition énergétique et écologique par l'adaptation des pratiques, et dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la gestion de l'eau et de contribution à la préservation de la biodiversité locale dans une dynamique de dialogue constructif.

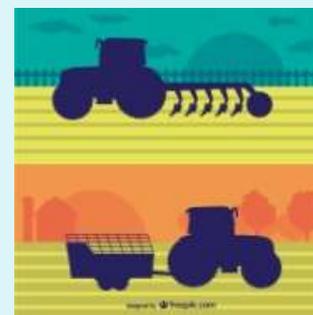
Principales actions éligibles :

Echanges de pratiques, animation de réseaux d'acteurs locaux, actions de valorisation d'actions innovantes

Expérimentations,

Projets de diversification agricole,

Projets visant l'autonomie énergétique...



Exemples

- *Labellisation de couverts herbacés sauvages*
- *Projet de récupération de menue-paille*

Fiche Action N°5 : Culture et dialogue entre habitants

Le GAL souhaite générer une véritable émulation entre acteurs du territoire autour de la transition énergétique et écologique en créant du lien entre habitants, en favorisant le bien vivre ensemble et en diffusant les messages de la transition via des actions culturelles et la valorisation du patrimoine.

Principales actions éligibles :

Actions culturelles axées sur l'interconnaissance et le dialogue entre les habitants et les différentes catégories d'acteurs,

Actions culturelles axées vers la transmission au grand public de messages sur la transition,

Actions de communication agricole,

Actions de valorisation des paysages et du patrimoine en lien avec les enjeux énergie/eau/biodiversité et/ou la valorisation de l'agriculture,

Développement et animation de lieux de rencontre, vecteur des actions pré-citées

Exemples

- *Envolées de Lettres du Pays*
- *Corne des Pâtures*



Fiche Action N°6 : Coopération nationale et européenne

Le GAL souhaite développer des actions de coopération qui prolongent la stratégie de transition énergétique et écologique.

La coopération peut se dérouler :

- avec des territoires voisins autour de l'urbanisme durable, l'animation et la mise en œuvre de la trame verte et bleue, la Loire, la Beauce, le tourisme, l'agriculture innovante... ;
- avec d'autres territoires à énergie positive pour la croissance verte par l'échange d'expériences et la mise en œuvre de projets communs
- avec des territoires européens sur des thématiques spécifiques de la transition énergétique et écologique.

Les actions soutenues peuvent être très variées dès lors que les territoires qui coopèrent partagent et définissent des objectifs communs dans le cadre d'un accord de partenariat.



Exemples

- *Participation des habitants à l'aménagement durable du territoire*
- *Coopération Rêve demain l'énergie*

4. Démarrage du programme Leader

Service coordinateur régional (Région Centre Val de Loire)

Pilote, coordonne, organise - *Frédéric BUXERAUD*

Service d'appui et de proximité (DDT)

Instruction règlementaire

Jean Louis JANNEQUIN

Organisme payeur (ASP)

Verse les subventions et contrôle

Stéphanie MATHE

GAL Loire Beauce

Comité de Programmation

(35 membres : 13 publics et 22 privés)

Sélection des projets

*Suivi de la stratégie et de la maquette
financière*

Equipe Technique (1 à 1,5 ETP)

*Animation pour la mise en œuvre de la
stratégie*

Appui au montage des dossiers

Pré-instruction des dossiers

Animation du comité de programmation

4. Démarrage du programme Leader

► Etat d'avancement :

Sélection officielle le 15 octobre 2015 (possibilité de déposer des dossiers depuis le cette date)

Conventionnement en cours avec la Région Centre – Val de Loire et l'Agence de Service et de Paiement :

- Précise les modalités notamment les dépenses éligibles des fiches actions,
- Signature indispensable avant la programmation des 1ers dossiers,

► En attente

Procédure d'instruction – coordination avec le service instructeur (DDT) à préciser

Mise en place du logiciel de gestion OSIRIS

Parution du décret d'éligibilité des dépenses

Ensemble des formulaires (paiement, coopération...)

► En cours d'élaboration

Outils de communication - Guide pratique du porteur de projet

Procédure de sélection des projets



COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces



II. Composition du comité de programmation



1. Sa composition , reflet la stratégie



35 membres		
Collège public	13	3 Elus par communauté de communes 1 représentant Pays Loire Beauce
Collège privé	22	5 « environnement – biodiversité – alimentation » 5 « culture – patrimoine – tourisme » 5 « agriculture » 5 « conseil de développement » = acteurs socioéconomiques 2 citoyens
Invités		Acteurs institutionnels Partenaires des thématiques

► Règle du double quorum :

Nécessité de la présence de la moitié des membres

Parmi les membres présents, une majorité du collège privé

2. Son rôle

- ▶ Suivre la stratégie et la maquette financière
- ▶ Etre relais de la dynamique Leader sur le territoire
- ▶ Sélectionner les projets



Suivre la stratégie et la maquette financière :

Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;

Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;

- *Point récapitulatif des projets et de la consommation de l'enveloppe par fiches actions*
- *Un bilan complet par année*

Etre relais de la dynamique Leader :

Lieu de débat et de mise en réseau des acteurs – dynamique à diffuser

- *Point « Actualités des projets » lors des comités*
- *Diffusion par mail d'information sur les projets soutenus pas Leader*
- *Des évènements ponctuels de retour sur les projets*



Sélectionner les projets :

Elaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations

Statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet)

→ *Grille d'analyse des projets avec notation*

→ *Cadrage de la présentation des projets en comités*

3. Désignation du Président du GAL :

Le rôle du Président du GAL :

- ▶ animer le Comité de programmation,
- ▶ veiller au respect du règlement intérieur,
- ▶ signer les invitations et les comptes rendus.

Le rôle du Président de la structure porteuse du GAL (soit du Pays Loire Beauce) :

- ▶ responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL,
- ▶ autorisé à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL.

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces



III. Procédure de sélection des projets



1. Les règles à suivre

Elaboration d'une grille d'analyse des projets :

- ▶ Des critères de sélection - une note par critère
- ▶ Outil d'aide à la décision des membres du Comité de Programmation afin de choisir les projets à financer
- ▶ Information des porteurs de projet sur les critères de sélection en amont et sur la décision du comité en aval

Tout projet éligible et avec un dossier complet est présenté au comité de programmation soit

- ▶ En avis d'opportunité :

Donner une orientation de la position du comité au porteur de projet et des conseils pour améliorer son projet

- ▶ En programmation :

Validation ou rejet de la demande de subvention

2. Proposition de fonctionnement

Création d'un comité de pilotage (COFIL) pour analyser et pré-noter les projets :

- ▶ Emanation de 8 membres du comité de programmation qui donne un avis pour entamer le débat
- ▶ Travail plus adapté en petit groupe
- ▶ Gain de temps en comité

Déroulé de l'étude des dossiers

1. Présentation succincte par l'équipe technique du GAL
2. Avis du COFIL par le rapporteur
3. Echanges avec le porteur de projet
4. Débat – validation de la grille d'analyse et de la note
5. Vote

3. Les modalités à définir

- ▶ Invite-t-on le porteur de projet ? Et si oui, pour quelle raison ?

Présentation projet, argumentation sur l'inscription à la stratégie et les critères, réponse aux questions et/ou remarques... ?

- ▶ Vote-t-on en sa présence ?
- ▶ Modalités du vote : à main levée ou à bulletin secret
- ▶ Organisation du COPIL :

Composition – désignation d'un rapporteur, vice président du GAL ?
(8 personnes : 3 à 4 élus et 4 à 5 acteurs privés)

Choix du créneau et du rythme de réunions

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces



IV. Approbation du règlement intérieur



Validation règlement intérieur joint :

- ▶ Remarques sur les différents points suivants :
 - Les membres du Comité de programmation
 - Responsabilité du président de la structure porteuse du GAL et du président du GAL s'ils sont différents
 - Fréquence des Comités de programmation
 - Les tâches du Comité de programmation
 - Préparation des réunions du Comité de programmation
 - Consultation écrite du Comité de programmation
 - Secrétariat du Comité de programmation
 - Le dossier du Comité de programmation
 - Les décisions du Comité de programmation

- ▶ Intégration des points étudiés et des décisions prises précédemment

- ▶ Rappel de l'importance du double quorum

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Coïnces

V. Questions diverses



Prochain comité de programmation le mardi 5 avril 2016

Validation de la grille de sélection et
avis d'opportunité sur les premiers dossiers

Date du prochain COPIL Leader à définir (avant le 5 avril)

Elaboration de la grille d'analyse des projets
et test sur les premiers dossiers